

COMMUNE DE MONTCOY - ARRETE 08/2022

Réglementation de la circulation

TRAVAUX SUR LE RESEAU ELECTRIQUE – DEPOSE TRANSFORMATEUR H61 et DEPOSE POTEAUX « RUE DU BOURG » - VC N° 3 à MONTCOY

Le Maire de MONTCOY

Vu le code de la route ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2122-22, L 2122-23, L 2211-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-3, L 2213-5 ;

Vu la demande présentée par Bouygues E&S – de CUISERY (71) pour les travaux sur le réseau électrique – dépose transformateur H61 et dépose poteaux « Rue du Bourg » - VC N° 3 à Montcoy (71) pour le compte du SYDESL ;

Considérant qu'afin de permettre l'exécution des travaux sur la voie susnommée, il y a lieu de réglementer la circulation ;

ARRETE

Article 1

En raison des motifs susvisés, la circulation sera réglementée, à partir du 19 Septembre 2022 pendant toute la durée des travaux.

Article 2

Pendant cette période, la circulation sera maintenue avec un sens de circulation alterné et régulé par panneaux.

Article 3

Le stationnement de tous véhicules sera interdit pendant la durée des travaux sauf pour les engins et véhicules de chantier.

Le dépassement sera également interdit.

La vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 4

La signalisation du chantier doit être conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Elle sera mise en place, entretenue et adaptée aux conditions de circulation imposées par le chantier, par l'entreprise responsable du chantier.

Article 5

Les services de gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Germain du Plain
- Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Saint Martin en Bresse
- Directeur du SAMU 71.
- Bouygues E&S - Cuisery

Fait à Montcoy, le 21 Juillet 2022

